

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

# LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Fin de l'acte d'accusation dans l'affaire du complot de Neuilly. — Attaques de la Gazette d'Augsbourg contre la France. — Réflexions du Journal des Débats à ce sujet. — Voyage du docteur Bowring. — Nouvelles d'Espagne. — Discours d'ouverture des cortès. — Adresse à la reine en faveur de M. Mendizabal. — Victoire de la légion belge en Espagne. — La banque. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE. — Paris le 29 mars.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

### Affaire du complot de Neuilly. (Suite.)

Cependant, Bray, suivant sa promesse, est exact au rendez-vous sur le quai d'Orsay. Il y arrive le premier à cinq heures. Quelque temps se passe, personne ne paraît. Enfin il voit venir Gabriel Chaveau, pale et décontenancé : « Nous sommes pris, dit celui-ci, en l'abordant, toutes les armes sont prises. » Bray lui demande comment cela s'est fait, où est son frère. — « Tout est pris, tout est arrêté. » Sur ces entrefaites, quatre ou cinq individus s'approchent. Bray ne les connaît point; mais Chaveau lui apprend qu'ils font partie du complot. Ils demeurent quel ques instans sur le quai, puis ils s'éloignent, d'après les conseils de Bray, qui pense qu'on peut les surveiller, et que leurs chuchotemens sont de nature à les compromettre. Ils remontent le quai jusques au coin de la rue du Bac, où ils se séparent. Chaveau dit à Bray qu'il lui écrira pour lui faire connaître l'endroit où ils pourront se revoir plus tard.

Deux ou trois jours après, Gabriel Chaveau passe chez Bray, qui est absent, laisse à sa femme, par écrit, l'adresse d'un tailleur, rue Saint-Honoré, 24, au quatrième étage, et la prie de lui dire qu'il l'y trouvera.

Le lendemain ou le surlendemain, Bray se rend à cette adresse. Au quatrième étage, il entre chez un tailleur qui lui dit ne connaître ni Chaveau, ni le hussard (le hussard est le surnom de Bray); quelqu'un l'entend du cinquième étage prononcer ces deux noms, avance la tête et l'invite à monter. C'est Combes, tailleur. Jusques-là, Bray ne l'avait jamais vu. Combes l'introduit dans son logement, composé de deux pièces. Dans la première, Bray remarque une petite échelle de menuisier, servant de communication avec le grenier, au moyen d'une trappe. Dans la seconde, il trouve Gabriel Chaveau, la femme Combes et un ouvrier qui travaille sur son établi. Il s'entretient d'abord avec Chaveau, en présence de trois autres personnes. Ensuite, ils passent tous deux seuls, dans la première pièce. Là, Bray demande à Chaveau ce qu'il se propose de faire. Chaveau répond que les conjurés ont un moyen nouveau et infailible de tuer le roi; qu'ils comptent se servir à cet effet d'un baril qu'on remplira de poudre et dans lequel on mettra quatorze ou quinze balles. Bray demande encore à voir ce baril; Chaveau le conduit dans la seconde pièce, et lui montre un baril qu'il retire de dessous le coussin d'une bergère.

Bray déclare avoir vu et tenu le baril; il lui a paru avoir douze pouces de longueur et six pouces environ de hauteur à la bouche. Aux extrémités étaient deux cercles de fer assez épais, et au milieu deux autres cercles aussi en fer. Il a cru s'apercevoir que le milieu était doublé en bois, et que cette doublure était fixée par des cercles de fer.

Les époux Combes et leur ouvrier sont dans la chambre au moment de la présentation du baril. Cependant Bray ne peut affirmer si l'ouvrier a vu ce baril, si en a connu la destination. Il paraissait attentif à son ouvrage et avait le dos tourné; mais il a pu tout entendre.

Depuis lors, Bray va chez Combes cinq ou six fois; il y rencontre Dulac et Défont; on appelle celui-ci le père Défont; il lui entend parler du nouveau mode d'assassinat imaginé par eux, et lequel consiste à se jeter sur les chevaux de la voiture du roi, à abattre les postillons à coups de pistolet, et à lancer dans la voiture le baril rempli de poudre, après avoir allumé la mèche que l'on doit y introduire.

Ils se trouvent un jour réunis tous quatre dans un cabinet, au coin de la rue Lenoir-Saint-Honoré. Ils y boivent quelques bouteilles de vin; leur conversation roule sur des choses indifférentes; mais avant de se séparer, Bray leur demande ce qu'ils comptent faire du baril. Combes répond que l'on ne peut rien décider avant le voyage du roi, et s'engage à prendre des renseignemens à cet égard. Défont dit qu'on fixera le rendez-vous pour l'exécution du projet, quand aura obtenu ces renseignemens.

Bray veut encore savoir si ce sera toujours aux environs des Tuileries qu'aura lieu cette exécution, et sur la réponse affirmative, il propose de se réunir dans le fossé de la place de la Concorde, derrière la ménagerie; mais on ne convient pas du jour et de l'heure où on s'y trouvera.

Le jour où Combes doit prendre des renseignemens sur le voyage du roi, Bray va dans ce fossé. Son but unique est de s'assurer si les conspirateurs persévèrent dans leur résolution. Ils les attend vainement pendant une heure. A six heures, il quitte la place de la Concorde et se dirige vers le quai des Tuileries. En arrivant près du poste, au coin de la terrasse du bord de l'eau, il rencontre Dulac et Défont. « Que faites-vous là? » leur dit-il. Ils répondent : « Nous venons examiner ce qu'il y aurait à faire. » Et Dulac ajoute : « Ça n'aurait pas été commode aujourd'hui. » Un piqueur a empêché une femme de donner une pétition au roi. « Le roi venait de passer pour retourner à Neuilly. On apercevait encore sa voiture dans les Champs-Élysées. »

Bray, Dulac et Défont cheminent ensemble vers le Pont-Royal. Ils y rencontrent le nommé Castaing, que Bray n'a jamais vu, mais qui paraît être particulièrement connu de Dulac et de Défont. Ceux-ci causent avec lui, puis ils traversent le Carrousel et vont chez un marchand de vin, rue de Rivoli, 8. Ils y passent une demi-heure environ, et boivent deux bouteilles de vin. Dulac et Défont parlent du complot et manifestent leur mécontentement d'être forcés d'ajourner l'exécution. Dans l'opinion de Bray, Castaing n'est pas complice. Rien ne l'autorise à penser qu'il ait même connaissance du complot. Cependant le nouveau mode d'assassinat est toujours l'objet de l'entretien de Dulac et de Défont, en présence de Bray et de Castaing.

Au dire de Combes, le baril devait être jeté dans la voiture du roi, par un ancien soldat de la garde royale, aujourd'hui porteur d'eau. Mais Dulac a fait connaître depuis à Bray, qu'il s'était chargé de cette périlleuse mission, en disant d'un ton décidé : « Que m'importe que j'y reste, pourvu qu'il y saute! »

Ces faits révélés encore par Bray, amènent les arrestations de Combes et de Dulac. Tout se trouve alors désorganisé. Le jour où ces arrestations s'opèrent, la femme Combes charge Bray d'en avertir Duval, perruquier, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 31, et de lui dire surtout de se mettre en mesure pour ses armes. Loïn de se conformer à cette recommandation, Bray et donne avis au sieur Yon, officier de paix.

Il était d'une grande importance de savoir ce que les conjurés avaient fait du baril. Mais tous les efforts de Bray pour y parvenir sont restés inutiles. Défont lui a dit, tantôt qu'il l'avait détruit, tantôt qu'il l'avait caché chez un vieillard de quatre-vingt-trois ans, qui demeurait avec ses enfans. Il a prétendu l'avoir jeté dans la Seine au pont de Mlle-Louvières. Des recherches ont été faites dans cette partie de la Seine, et elles n'ont produit aucun résultat.

Ici l'acte d'accusation énonce le résultat des perquisitions faites chez divers accusés, et leurs réponses aux interrogatoires par eux subis.

Le témoin Bray est présenté comme un homme d'honneur, qui a agi sans passions, sans intérêt, uniquement dirigé par le besoin et le devoir d'être utile à sa patrie. Sous l'Empire, il a servi dans un régiment de hussards. Par suite d'une blessure reçue deux jours avant la bataille de Léipsick, il a perdu un doigt de la main gauche. Quand il a quitté le service militaire, il était sous-officier vétérinaire. MM. Breidenbach et Cerlet attestent qu'il vit tout-à-fait étranger à la politique, et qu'il est d'une fidélité à toute épreuve. On a trouvé au domicile de Charles Chaveau, un papier lacré, couvert de caractères hiéroglyphiques, dont le sens est : « Vous aurez la bonté de vouloir aller à Montmartre pour voir le carliste, pour lui dire que nous lui couperons la tête, quand nous aurons la république. Vive la liberté! Vive la... »

Gabriel Chaveau est membre de la Société des Droits de l'Homme. Conduit à la Force, le 30 juillet 1833, sous l'inculpation de complot tendant à renverser le gouvernement, il a été acquitté par la cour d'assises, au mois de décembre même année, dans l'affaire des vingt-sept accusés, parmi lesquels figuraient le sieur Laurent, mécanicien, et quatre élèves de l'École polytechnique.

La veuve Chaveau ne fut arrêtée que le 28 juin, deux jours après la saisie des armes à son domicile. On crut d'abord ne devoir tenir aucun compte de ses menaces et de ses exclamations furibondes. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'elle était, en quelque sorte, l'âme de la conjuration. Au passage du Caire, dans la rue Saint-Claude, comme dans la rue Mauconseil, elle recevait habituellement des jeunes gens, dont les opinions politiques sympathisaient parfaitement avec les siennes et avec celles de ses deux fils. On a remarqué que dans les quinze jours qui ont précédé la perquisition et les arrestations faite chez elle, ces jeunes gens arrivaient en plus grand nombre, et que leurs visites devenaient beaucoup plus fréquentes. Son logement de la rue Mauconseil ne se compose que d'une chambre et de deux petits cabinets; il eût été par conséquent impossible d'y cacher à son insu une telle quantité d'armes et de munitions. Elle prétend néanmoins avoir ignoré comment et par qui tout y a été apporté. Elle n'a rien vu.

Cette femme exerce sur ses fils la plus déplorable influence; comme elle, ils sont tous deux sans fortune, sans moyens d'existence connus. Au lieu de les avoir de bonne heure habitués au travail, de leur en avoir elle-même donné l'exemple, elle paraît ne s'être étudiée qu'à exciter leurs passions politiques, qu'à entretenir leur oisiveté en leur offrant les chances de la loterie comme un moyen infailible de parvenir à la fortune. On a trouvé en effet, dans les papiers saisis à son domicile, des lettres qu'elle leur a écrites, remplies de phrases politiques propres à les exalter contre l'ordre établi, des cahiers et des calculs qui ne permettent pas de douter qu'ils ne soient tous dominés par la passion de la loterie.

La veuve Chaveau appartient à une famille estimable de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). Son père, jadis riche, est maintenant réduit à vivre d'une pension alimentaire, que lui servent ses deux fils. L'aîné, qui jouit d'une certaine fortune, écrivait à sa sœur, le 15 novembre 1831, en ces termes :

« Madame, vous devez vous rappeler que vous fîtes faire par Mme. Pioche et les demoiselles Brigaud, beaucoup de démarches pour obtenir de moi que je vous fisse un prêt. Vous savez que je ne puis le faire. Vous vous adressez de nouveau à M. Barrois, qui, pas plus que d'autres, ne peut réussir d'aucune manière. Je vous engage donc à ne plus tourmenter personne, car ce sera toujours inutilement. L'on m'a dit que vous aviez votre fils aîné en prison; s'il s'était occupé de travail plutôt que de politique, il aurait bien mieux fait. Vous devez, madame, être bien satisfaite des bons principes que vous avez donnés à vos enfans; car l'un est allé en pays étranger se joindre à tout ce qu'il y a de pire en Europe; et l'autre, par sa bonne conduite se fait mettre en prison. Cessez donc, madame, de faire ces demandes infructueuses. Vous n'avez plus à penser qu'à vous, votre travail doit vous faire vivre; dans le cas contraire; je suis dans l'impossibilité de vous prêter; car, j'ai trois enfans pour lesquels il me faut tout ce que je possède. »

Votre serviteur, Joleud, fils aîné.

NB. Ne faites point de réponse, vos lettres restent ordinairement à la poste.

Cependant vers la fin de 1834, la veuve Chaveau envoya

ses fils à Paray-le-Monial : leur voyage n'a d'autre but que d'intéresser ses parens en leur faveur, d'en obtenir quelques secours, car ils sont dans le dénûment le plus absolu; ils n'ont pas même de quoi acquitter au bureau de la diligence le port de la malle qui contient leurs effets, et faute de paiement, la malle est renvoyée à Paris. Leur séjour à Paray-le-Monial devenant onéreux au grand-père, M. Joleud, leur oncle, dont nous venons de rapporter textuellement la lettre, se détermine enfin à leur abandonner 100 francs pour qu'ils puissent reprendre la route de Paris, et surtout pour débarrasser la famille de leur présence.

C'est pendant cette absence des frères Chaveau, que la mère leur écrivait ces lettres où les déclamations abondent contre le gouvernement. Dans l'une, adressée à Gabriel, on remarque le passage suivant, relatif à son frère aîné : « J'ai envie de lui faire écrire par d'Argenson. Dis-moi si tu lui a parlé de ce brave riche et de son désintéressement; tâche de te rappeler si cette famille d'Argenson mérite dans sa pensée quelque intérêt, et si l'on tient à cette famille dont les Joleud se sont toujours fait l'honneur d'avoir l'estime, etc., etc. »

Suivant la veuve Chaveau, il n'y a pas eu de réunion dans son logement, ni le 25 juin au soir, ni le 26, ni les jours antérieurs. Elle ne connaît ni Dulac, ni Huillery; elle n'est jamais allée chez Combes. Bien qu'elle soit parfaitement reconnue par Bray et Marlin, elle soutient ne les avoir jamais vus; elle ignore aussi d'où provenaient le mandrin, la cuiller à fondre du plomb, la cartouchière et le poignard saisis chez elle, en présence de son fils Charles.

Husson fut arrêté dans le logement de la veuve Chaveau. C'est lui, dans la main duquel le commissaire de police trouva une balle de plomb qu'il cherchait à dérober à ses regards. Il professe des opinions républicaines, et il paraît attacher une grande importance à ce que son extérieur et sa mise ne puissent les démentir en aucune manière. Il a été trouvé dans sa malle, un assez grand nombre de brochures politiques, entre autres celles qui ont pour titre : *Ouvres choisies de Maximilien Robespierre*, et les *Crimes des Rois de France*.

Husson fut écroué à la Force, le 28 février 1834, sous l'inculpation d'avoir fait partie d'un complot tendant à renverser le gouvernement; mais rendu à la liberté le 13 mai suivant, à défaut de charges suffisantes.

Hubert questionné par le magistrat sur les motifs de sa présence au domicile de la veuve Chaveau, le 26 juin, a répondu : « J'en rendrai compte à mes juges. Je trouve que c'est inutile de vous donner des explications. Je n'ai pas d'autre réponse à vous faire. » Le 23 du même mois, Hubert insulte M. le juge d'instruction dans son cabinet. Il lui dit, entre autres choses, qu'il ne reconnaît pas en lui un homme, de la justice, et qu'il adresse cet outrage à sa personne. Lorsque procès-verbal est dressé d'une pareille conduite, il s'écrie : « Voilà la justice des hommes, comme cela me fait pitié! Vous ne rougissez pas! Je sais bien que je serai condamné, parce que les juges sont payés pour cela, comme vous l'êtes pour... Un jour viendra où la justice du peuple mettra fin à l'arbitraire. Le dernier des faubourgs, vous vous connaît, vous et vos intrigues. Le règne de Louis-Philippe, quoiqu'il fasse beaucoup de mal, fait cependant beaucoup de bien, en ce qu'il fait connaître les hommes, et que le peuple s'est éclairé. » Puis il se livre à des violences qui nécessitent l'intervention de la force armée pour le contenir.

Husson a été condamné le 6 août, pour raison de ces outrages, envers ce magistrat, à une année d'emprisonnement. Le 8 septembre, M. le juge d'instruction lui demande à quelle époque il a fait connaissance avec les frères Chaveau, il répond : « Je persiste à dire que je ne veux pas répondre. » Trois autres questions lui sont adressées, il répond dans les mêmes termes. Une perquisition opérée chez lui le 1<sup>er</sup> juillet, y a fait découvrir une boîte de capsules et deux proclamations manuscrites adressées au peuple français, à la fin de l'une de ces proclamations, on remarque le passage suivant : « Roi hypocrite et parjure, toi qui es assis à la place des lois et que la force seule y soutient; toi qui est sans pitié pour le pauvre peuple, tu ne rougis pas de l'affreuse misère dans laquelle tu l'as placé. C'est sur ta tête criminelle que retomberont toutes ces infamies. Entends-tu la voix du peuple qui te demande justice de tant de crimes et de tant de trahisons? Qu'as-tu à répondre?... »

Hubert était membre de la société des Droits de l'Homme; il appartenait à la section des Barricades. Ses parens lui ont fait donner une éducation qui semble le placer au-dessus de son état.

Duval prétend ne point connaître la famille Chaveau. Cependant on a saisi chez lui un fragment de papier sur lequel on lit ces mots : *Diligo excellentis, sinam mulierem Chaveau et filiam Mariettam*. La veuve Chaveau a une fille qui s'appelle Mariette.

Voici les faits relatifs à Victor Boireau :

Dans un interrogatoire que lui a fait subir M. le président de la cour des pairs, Fieschi dit être allé voir Boireau dans son atelier le jour où furent arrêtés Charles Chaveau, Huillery, Husson, Hubert et Leroy. Boireau lui parla ainsi de cet événement : « Tu ne sais pas; ils ont arrêté cinq ou six de mes amis, ce dont je suis bien fâché. Ils étaient allés sur la place de la Révolution pour assassiner le roi. Il y en a un avec lequel je suis bien ami. » Il lui fit en même temps connaître leurs noms; mais Fieschi n'a pu se les rappeler. Boireau lui en désigna un plus particulièrement qu'on appelait le père... (il ne se souvient plus du nom), brocanteur, âgé d'environ cinquante ans, qui l'avait chargé plusieurs fois de lui proposer, à lui Fieschi, d'aller charger des barrières pour se trouver avec les conjurés. Boireau avait rempli sa mission, mais Fieschi n'en avait pas tenu compte.

Le 24 septembre, Fieschi s'exprime ainsi devant M. le juge d'instruction :

« Voici exactement ce que Boireau m'a dit au sujet du complot. Il m'a raconté que trois ou quatre jeunes gens étaient venus le trouver, lui avaient demandé s'il avait des armes et montré des pistolets dont ils étaient porteurs; que lui, Boireau, leur ayant répondu qu'il n'avait point d'armes, ces jeunes gens lui avaient confiés qu'ils étaient une quinzaine environ qui avaient rendez-vous pour le soir même sur la place Louis XV, et qu'ils devaient tirer sur le roi. Entrant dans de plus grands détails, Boireau ajouta que le chef de ces jeunes gens était âgé d'environ 50 ans, marchand de bric-à-brac, et un homme solide. Il m'apprit qu'il avait parlé de moi à cet individu, qui, d'après ce que Boireau lui avait dit, voulait me voir et me connaître; mais je n'ai voulu ni me mêler de cette affaire, ni même les connaître (Fieschi était alors tout entier à l'exécration projetée dont l'exécution a depuis consterné la France). Boireau m'a dit, continue Fieschi, qu'il connaissait particulièrement le marchand de bric-à-brac, ainsi que quatre ou cinq autres des complices de cette affaire, dont il lui cita les noms. C'était surtout dans les cinq arrêtés d'abord que Boireau en connaissait quelques-uns. Il me le dit lui-même, et il vint me faire part de cette arrestation le lendemain même du jour où elle eut lieu. Il me dit qu'il avait été dîner avec un individu qu'il appelait le père... C'était hors des barrières, et même à près d'une lieue hors des barrières; je crois que c'était la barrière de Ménilmontant ou une des barrières du Levant. Je me rappelle qu'il me dit qu'ils étaient plusieurs à dîner. »

Ces révélations de Fieschi donnèrent à penser que Boireau, son complice, était aussi l'un des conjurés qui avaient résolu d'assassiner le roi sur la route de Paris à Neuilly. En conséquence, Boireau fut appelé à s'expliquer sur le nouveau chef d'accusation. Il prétendit n'avoir eu connaissance du complot que par la voie des journaux qu'il lisait, c'est-à-dire du *National* et du *Réformateur*, et n'en avoir parlé à Fieschi qu'à la suite de cette lecture. M. le juge d'instruction lui ayant fait observer que ces journaux ne désignaient point nominativement les individus arrêtés, et ne contenaient aucun des détails par lui donnés à Fieschi, il soutint qu'il n'avait point nommé ces individus, ni tenu le propos que Fieschi lui attribuait. Fieschi lui fut alors confronté, et non-seulement il persista dans ses révélations, mais encore il ajouta que Boireau lui avait dit avoir donné 30 sous à l'un des individus arrêtés dans la rue Mauconseil. Boireau répondit qu'il connaissait Husson seulement, et qu'il n'avait donné 30 sous à personne. Fieschi dit encore que, selon Boireau, un homme de quarante-huit à cinquante ans, brocanteur fin et adroit, conduisait la société de jeunes gens. « Je n'accuse que ma mémoire, reprit Boireau; je n'accuse personne d'être menteur ni imposteur; je ne crois pas avoir tenu ce propos-là, à Fieschi. » — Comment expliquez-vous, lui demanda M. le magistrat, les détails donnés par Fieschi, et surtout de Défont que vous connaissez évidemment? — Je n'explique rien du tout. Voilà son unique réponse.

Une note fut saisie au domicile de Boireau lors de son arrestation pour l'attentat déliné à la cour des pairs. Elle est écrite au crayon, sur un petit fragment de papier, et conçue en ces termes : « Chez Rossignol, traiteur, rue de la Fontaine, au parc St. Fargeau, en haut de Belleville. On demandera Dulong. » Cette note est évidemment un rendez-vous ou une invitation à dîner donnée à Boireau de la part de Défont. Boireau ne peut dire comment elle s'est trouvée en sa possession, et déclare ne connaître ni Défont, ni Rossignol; mais tout ce qui précède autorise à considérer ses réponses comme dénuées de sincérité et de vraisemblance. Nul doute qu'il n'ait fait partie du complot, et transmis à Fieschi la proposition d'y entrer.

A l'instruction se trouve annexée une lettre de M. le marquis de Strada, écuyer commandant les écuries du roi, laquelle apprend que S. M. a été s'installer à Neuilly, le 45 juin 1835, avec toute sa maison, et qu'elle a fait le voyage de Neuilly à Paris et retour, les 16; 17, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 28, 29 et 30 juin; les 2, 4, 5, 6 et 9 juillet.

Il résulte aussi de la déposition de Jacques Veauelin, garçon d'attelage aux écuries du roi, qu'un jour, au commencement du mois de juillet, il vit une femme s'approcher de la voiture du roi, pour présenter une pétition à S. M. Effrayée par le cheval qui montait le piqueur, cette femme s'éloigna tout aussitôt, sans avoir remis sa pétition.

Ces faits viennent encore confirmer les révélations de Bray à l'égard des frères Chaveau, Dulac et Défont.

Deux des accusés sont inculpés à raison d'un complot contre la vie du roi et la sûreté de l'état, et Boireau est accusé d'avoir fait à Fieschi une proposition non agréée de ce même complot.

Les débats de cette affaire dureront plusieurs jours et probablement toute la semaine. Nous les ferons connaître.

Nous cherchons en vain à nous expliquer pourquoi depuis quinze jours la correspondance prussienne de la *Gazette d'Augsbourg* est devenue si injurieuse pour la France. La presse française a déjà relevé l'insolence d'un de ces articles émanés de Berlin, et M. de Mornay y a fait allusion à la tribune. Nous trouvons aujourd'hui dans la *Gazette d'Augsbourg* du 22 mars une nouvelle insulte datée de Berlin : « On parle beaucoup depuis quelques jours d'une intervention française en Espagne; et si l'on ne savait pas que cette intervention aura le même caractère que tout ce qui s'est fait en France depuis six ans, il y aurait lieu de s'inquiéter. Mais on peut assurer, sans crainte de se tromper, que tout ce qui s'élève au-dessus de l'escamotage d'Ancone est en-deçà du cercle de la politique française. On peut, contre des Arabes et des Bédouins sans discipline, remporter de petites victoires à l'aide de grands moyens militaires; mais les troupes enthousiastes de Charles V sauraient repousser victorieusement une attaque de la France. »

Il nous est impossible de ne pas faire plusieurs remarques sur cet article injurieux.

La première, c'est que ces insolentes paroles se trouvent dans un journal censuré, ce qui leur donne une toute autre importance que si elles se trouvaient dans un journal anglais ou français. En France et en Angleterre, les journaux étant libres,

le gouvernement n'a point à répondre de ce qui s'imprime. Il n'en est point comptable, mais il n'en est pas de même pour la *Gazette d'Augsbourg*, journal bavarois qui ne paraît que sous l'autorisation de la censure. Dans cet état de choses, nous ne concevons pas que notre gouvernement ne se plaigne pas des injures qui sont insérées contre la France dans la *Gazette d'Augsbourg*. Nous ne concevons pas qu'il ne demandât pas des explications à cet égard au ministre de Bavière, et qu'il ne fit pas cesser ces insultes. Qu'on songe en effet qu'il y a récidive, qu'il y a huit jours à peu près le même correspondant de Berlin insultait déjà la France, et ceci nous amène à une seconde remarque qui a dû frapper tous les hommes attentifs. (*J. des Débats.*)

— M. le docteur Bowring, accompagné d'une députation de capitalistes anglais, est arrivé à Paris, dans le but de l'établissement d'une grande voie de communication entre la France, la Belgique et l'Angleterre, par un chemin de fer. L'on assure que les trois gouvernements ont prêté l'appui le plus cordial au projet, et que l'on se mettra à l'œuvre sans retard. Le voyage de Paris à Londres se fera en 13 1/2 heures, et de Londres à Bruxelles en 11 1/2 heures. La ligne de Douvres à Londres est déjà tracée. Il est impossible de calculer toute l'importance sociale, commerciale et politique de ce vaste plan.

— On lit dans le *Moniteur du commerce* :

Le cabinet du 22 février parle déjà, dit-on, de dissoudre la chambre, et d'en appeler à des nouvelles élections contre les dispositions de la majorité actuelle. Nous croyons pouvoir affirmer que la chambre fera ses cinq sessions, et que s'il fallait opter entre le sacrifice d'un ministère faible et chancelant et celui d'une majorité forte et dévouée, la prérogative royale ne balancerait pas.

— On écrit de Milan, 22 mars :

« Le départ de don Miguel pour l'Espagne nous a été annoncé il y a deux heures : il s'est, assure-t-on, embarqué dans le port de Civita-Vecchia. Ce qui peut faire croire à un événement si extraordinaire, c'est la présence à Civita-Vecchia, depuis quelques jours, d'un brick du roi de Sardaigne, qui s'y est rendu de Livourne, tout en déclarant retourner à Gènes et feignant de diriger sa route ainsi. De plus, il y avait beaucoup de bruits de disparition répandus sur l'ex-roi de Portugal, et des discussions pour affaires d'argent entre lui et les agents de la duchesse de Beira. »

— Le prince de Capoue et miss Pénélope Smith ont passé par Paris se rendant en Ecosse.

— La femme Petit Lassaré a été mise en liberté hier à 11 heures après deux interrogatoires subis devant M. le juge d'instruction. On a reconnu que la lime saisie sur elle ne pouvait être d'aucune utilité à un prisonnier.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Un bulletin d'Espartero confirme la nouvelle que nous avons donnée hier de l'échec qu'ont essuyé les carlistes dans l'affaire du 19, qui a eu les meilleurs résultats.

Les paysans ont ramené beaucoup de fuyards.

Espeleta a été renforcé de six bataillons, et ne craint plus rien pour sa position.

Le général Bernelle annonce qu'avec un bataillon il a battu deux bataillons carlistes, leur a tué et blessé 130 hommes et dix officiers, et leur a fait 30 prisonniers.

Une lettre de Madrid annonce que la reine est dans l'intention de se rendre à son armée.

— Le discours prononcé par la Reine régente d'Espagne à l'ouverture des Cortès est arrivé aujourd'hui à Paris. On y chercherait vainement la trace des embarras politiques, de la détresse financière, du découragement universel qui préoccupent si vivement en Angleterre et en France les amis de la cause constitutionnelle espagnole. Fidèle à son système d'optimisme, M. Mendizabal ne veut rien savoir des progrès de l'insurrection carliste, de l'accroissement des bandes, de la désolation de plusieurs provinces, des atrocités qui excitent l'horreur de toute l'Europe. D. Carlos n'est pas à Madrid; il semble que ce soit assez, que ce soit une gloire assez belle de pouvoir encore y réunir les Cortès pour un nouvel essai de législation électorale, et pour l'examen des négociations entamées avec les Etats indépendants de l'Amérique du Sud.

Si les Cortès ne s'occupent que des travaux indiqués dans le discours de la Reine régente, cette session ne sera pas longue; une loi d'élections et quelques réglemens administratifs, tel serait à peu près le cercle tracé d'avance aux délibérations de l'assemblée.

Le gouvernement espagnol donne de grands éloges au courage et à la fidélité des armées nationales, de la légion d'Alger, de la légion britannique et des troupes portugaises. C'est de grand cœur que nous y souscrivons; mais il est à regretter que ce courage n'ait pas été plus heureux jusqu'ici, et que

tant d'efforts n'aient pas amené de résultats plus décisifs.

Les débats de l'adresse nous apprendront bientôt si les nouveaux élus ne sont pas un peu plus difficiles à satisfaire que M. Mendizabal sur les conditions de la prospérité du pays. (*Débats.*)

— Voici les principaux passages du discours prononcé par la reine régente à l'ouverture des cortès :

Mon gouvernement présentera immédiatement le projet de loi électorale, qui, je l'espère, sera examiné par vous avec la maturité qu'exige son importance, et avec la rapidité que prescrit la nécessité.

Mais, quoique cette loi soit l'objet principal de vos travaux, il en sera présenté d'autres très importantes à votre examen.

Les négociations entamées avec les Etats de l'Amérique espagnole appelleront particulièrement votre attention. Il est temps enfin que deux peuples que la nature a faits frères soient amis pour toujours.

Vous apprendrez ainsi que moi avec une vive satisfaction que les augustes monarques liés aux intérêts d'Isabelle II, par le traité de quadruple alliance, nous donnent chaque jour de nouvelles preuves de leur amitié constante et de leur désir sincère de voir la tranquillité rétablie dans la Péninsule. La France et l'Angleterre nous fournissent tous les secours que nous leur demandons et adoptent les mesures les plus efficaces pour que nos ennemis ne puissent en recevoir, ni par mer ni par la frontière. Enfin la division des troupes portugaises, qui est entrée en Castille en vertu du traité du mois de septembre dernier, se joint à nos troupes pour agir avec elle contre l'ennemi commun.

Le mérite de nos braves troupes de mer et de terre, et celui des légions françaises, anglaises et portugaises est au-dessus de tout éloge; nos alliés partagent notre gloire et nos sacrifices.

La garde nationale, cette institution conservatrice de l'ordre et de la liberté, qui a rendu des services éminents dans ces derniers temps, est l'objet constant de ma sollicitude. Pour augmenter sa force et améliorer son organisation, j'ai donné l'ordre d'exécuter le projet de loi que la chambre des procuradores a voté dans la dernière session, et pour compléter l'armement de la garde nationale, il y a déjà dans les magasins un grand nombre de fusils qui seront distribués suivant la nécessité et l'urgence.

Les cortès précédentes ont accordé avec une pleine franchise le vote de confiance que leur a demandé mon gouvernement. Bien qu'en sollicitant ce vote mon gouvernement ait voulu se fortifier dans l'opinion publique par une harmonie aussi manifeste entre les pouvoirs de l'état, et rendre ainsi plus facile la tâche pénible dont il est chargé, cependant, son intention était de n'avoir recours à ce grand acte de confiance qu'à la vue, avec l'appui et sous l'inspiration des cortès. Cet appui si imposant lui manqua bientôt, et il se vit obligé de ne faire usage des facultés extraordinaires dont il avait été investi qu'avec la plus grande réserve et circonspection. Le public accueillit avec enthousiasme la promesse que le sort des créanciers de l'état serait amélioré, et mon gouvernement regarda l'accomplissement de cette promesse comme une de ses obligations les plus sacrées. Telle a été l'origine des décrets promulgués depuis la mi-février jusqu'au commencement du mois de mars, et l'un de ces décrets, outre qu'il donne de nouvelles garanties à la dette publique, satisfait au vœu national. Il n'est pas douteux que les instructions religieuses ont rendu en d'autres temps de grands services à l'Eglise et à l'état; mais ne se trouvant pas en harmonie avec les progrès de la civilisation ni avec les nécessités du siècle, la voix de l'opinion demandait qu'ils fussent supprimés, et il n'eût été ni juste ni convenable de lui résister.

— Les nouvelles de Madrid vont jusqu'à la date du 23. Le discours de la reine a causé une grande satisfaction.

La *Gazette de Madrid* du 23 contient une adresse à la reine, en faveur de M. Mendizabal et de son administration. Cette adresse a réuni, dans la seule journée du 22, cinq cents signatures de la part des hommes les plus influents dans la noblesse et le commerce.

Voici un passage de ce document :

« Nos yeux, Madame, ne sont pas accoutumés à lire dans l'avenir; mais un douloureux pressentiment nous dit que si le cabinet actuel disparaît sur la scène politique, cet avenir sera lugubre et sombre. Avec le bruit de sa chute prochaine circulent d'autres bruits capables d'effrayer les esprits les plus fermes. On dit, et les journaux eux-mêmes en ont parlé, que nous sommes menacés de l'établissement d'un code politique qui n'a jamais été proclamé en Espagne que sous des auspices de malheur. Oui, Madame, le bruit de la chute du cabinet et le bruit de la dissolution des cortès ont une même source; et c'est aussi de cette source que partent les accusations contre le ministère. Ses adversaires savent bien que le cabinet actuel, appuyé sur l'opinion et les lois, est un obstacle insurmontable à leurs projets, et voilà pourquoi ils ont juré de l'anéantir; mais les soussignés le savent aussi bien qu'eux, et c'est pour cela qu'ils élèvent vers le trône une humble voix pour vous supplier de conserver votre confiance au ministère actuel qui, dans des temps plus orageux et plus difficiles, a sauvé du naufrage le berceau de votre auguste fille et la liberté de la nation espagnole. »

#### BELGIQUE.

Bruxelles, 31 mars. (Trois heures.) — Aujourd'hui liquidation très-chargée; elle s'est opérée avec assez de facilité, sans un retard dans l'arrivée des fonds que plusieurs spéculateurs attendaient d'Anvers. Les transactions n'ont pas eu beaucoup d'activité à l'ouverture de la bourse, mais les cours étaient mieux; il y avait de grands acheteurs en ardois à 43 1/2.

Après la cote, on reste 43 1/2 à 5/8. Point de cours d'Anvers. La liquidation se continue.

Paris, 30 mars. — Ardois 44 5/8 (114 de hausse).

Londres, 29 mars. (4 heures. — Point de variation dans nos valeurs, les bons espagnols se sont soutenus avec apparence d'amélioration. Consolidés 91 5/8 à 3/4, hollandais 2 1/8 p. c. 56 1/8 à 5/8, 5 p. c. 103 7/8 à 3/4; Espagnoles active comptant 44 7/8 à 45 1/8, 44 7/8 à 45, au 15 avril 14 7/8 à 3/4 à 45 à 45 1/8, passive 14 1/8 à 1/4 à 1/4, différée 20 7/8 à 3/4 à 21; portugais 5 p. c. 80 à 79 3/4, 3 p. c. 50 1/8 à 1/2 1/8 à 3/8 à 1/8; brésiliens 88 3/4 à 89.

Paris, 30 mars. — L'approche de la liquidation s'est fait sentir, et a produit aujourd'hui un peu de hausse. On croyait généralement que la liquidation donnerait lieu à de la hausse. Du reste, les affaires étaient toujours peu animées. Quelques personnes disaient à la bourse que don Miguel avait passé cette nuit à Paris, et qu'il se rendait au quartier-général de don Carlos. Personne n'a pris ce bruit au sérieux. Les espagnols ont remonté au début de la Bourse sur les cours d'hier, par suite de la nouvelle du départ de la reine pour l'armée du Nord, et l'on a fait 45, mais on a ensuite fléchi à 44 3/4, parce qu'on a fait la réflexion que ce départ pouvait avoir été occasionné par la crainte qu'il ne survint des troubles à Madrid.

Lyon bruxellois du 31 mars. (2 heures du soir) — Belges 401 3/8; Espagne, act. 43 7/8 A.; différée, 46 1/2 P., nouvelle dito, 21 P.; passive, 44 1/8 P.; Banque de Belgique 417 3/4 P.; Société de comm., 129 A.; Société nationale, 116 1/2 A.; Banque Foncière, 96 3/4; Canaux, 107 P.; Haut-Fourneaux, 118 P.; Flenu, 109 P.; Levant 100 P.; Hornu, 98 P.; Sclessin, 104 P.; Ougrée, 104 1/2 P.; Sars-Longchamps, 102 P.; Chemin de fer, 104 P.; Vennes, 103 1/4 P.; St. Léonard 101 P.

### LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> AVRIL.

COMBAT SOUTENU PAR LA LÉGION BELGE EN ESPAGNE.

Le *Morning Chronicle* contient une correspondance de Barcelonne, de la date du 17 mars, dans laquelle on lit ce qui suit : Un engagement sérieux a eu lieu hier à Bruch, position occupée par un fort détachement de la légion belge, qui a été attaqué par à-peu-près 4000 carlistes. La position est forte et se trouve sur la route de Saragosse, sur un plateau, non loin d'Esparraguera. La route est une espèce de défilé de plusieurs lieues à travers les montagnes, et c'est toujours là que les bandes attaquent et défont les courriers. Un détachement de Belges composé de 200 à 300 hommes seulement était de garde à une maison de poste sur la route de Saragosse, nommée Casa Masana, protégeant la construction des travaux de défense qu'on y fait. Le but de Tristany était de détruire ces travaux ainsi que les fortifications déjà fort avancées à Bruch. Il fit par conséquent une de ces marches rapides, par lesquelles se distinguent les montagnards espagnols, afin de surprendre les deux positions.

Les Belges ignoraient l'approche de l'ennemi au moment où la tête de la colonne se présentait devant eux sur un coude de la route. Les avant-postes étaient déguisés sous l'uniforme des troupes chrétiennes et au *qui vive!* des Belges ils répondirent qu'ils étaient des troupes d'Isabelle II. Ils attaquèrent les Belges subitement et avec fureur, mais ceux-ci les repoussèrent avec une valeur qui leur fit le plus grand honneur et assure le plus haut crédit aux Belges (*that reflects the highest credit on the Belgians*). Surprise de la sorte par un nombre supérieur d'ennemis, attaquant sous le déguisement d'armés, quelle troupe au monde aurait encouru du blâme eût-elle succombé sous les coups des assaillants ? Mais les Belges n'eurent pas le temps de réfléchir au nombre de leurs adversaires, ils furent attaqués à l'improviste, et peut-être l'idée qu'ils auraient tous été massacrés de sang froid par les Espagnols, leur a-t-elle inspiré ce courage de se défendre, et donné à 300 hommes la force de battre un ennemi dix fois plus nombreux. L'arme dont les Belges se sont servi de préférence, c'est la bayonnette. Le combat a duré depuis deux heures de l'après-midi jusqu'au soir et le détachement de Casa Masana a fait sa retraite sur Bruch dans le meilleur ordre et en se battant constamment. L'approche de la nuit et les troupes d'Esparraguera qui s'étaient avancées sur le bruit des coups de feu, ont forcé Tristany de se retirer.

La discussion du budget des finances au sénat a naturellement ramené la question de la banque. On a vu que M. Vilain XIII avait déclaré, au nom de la commission chargée de l'examen de ce budget, que si pour 1837, le gouvernement n'était point rentré dans la voie constitutionnelle en ce qui concerne la recette des deniers de l'état, il y aurait lieu à rejeter le budget du prochain exercice.

Dans la séance du 30, M. de Meulenaere a combattu assez vivement le rapport de la commission. Il a prétendu que la prérogative royale était attaquée par les conclusions de ce rapport. Au roi seul, a-t-il dit, appartient le droit de choisir les agents comptables de l'administration.

Sans aucun doute, ce droit appartient à la couronne; mais celle-ci ne peut soustraire les agents comptables aux obligations qui leur sont imposées par la loi. Ainsi dans l'espèce, la commission des finances n'a point certes dénié au roi le droit de faire

percevoir les deniers de l'état par l'ancienne banque des Pays-Bas; mais elle a soutenu que dans ce cas, celle-ci devait se soumettre aux règles imposées à tous les receveurs des deniers publics, et que le roi lui-même ne pouvait décharger la banque de l'obligation du cautionnement, ni la soustraire au contrôle de la cour des comptes.

Cependant telle est la position de la banque. Elle n'a point de cautionnement et elle repousse le contrôle de la cour des comptes. C'est là certes un état de choses qu'il importe à la dignité du gouvernement de faire cesser, et le sénat a mieux compris sous ce rapport la position du pouvoir que le pouvoir lui-même. C'est une justice qu'il faut rendre à cette branche de notre législation.

Le gouvernement, on le sait, se plaint depuis long-temps de la résistance de la banque; mais il n'a pas eu jusqu'ici la fermeté nécessaire pour vaincre l'opposition qu'il a rencontrée chez les administrateurs de cet établissement. Le sénat fera donc bien de forcer ici la main au pouvoir, de le contraindre à faire rentrer la banque dans la règle commune.

Soutenir, comme l'a fait M. de Meulenaere, que c'est là attaquer la prérogative royale, c'est demeurer donc à côté de la question. Il est difficile de concevoir, comment un logicien habile comme l'est d'ordinaire M. le ministre des affaires étrangères a pu soutenir une thèse entachée d'une aussi évidente erreur.

M. le ministre des finances nous paraît avoir montré dans la discussion plus de réserve que son collègue des affaires étrangères. Ce n'est point la première fois qu'on a l'occasion de remarquer une sorte de dissentiment dans le cabinet sur cette importante question de la banque. M. de Meulenaere, si nos souvenirs sont fidèles, s'est toujours rangé parmi les défenseurs de cet établissement, auquel M. d'Huart est, au contraire, fort hostile, comme tout le monde sait. — Le ministre des finances a du reste annoncé que des négociations étaient en ce moment ouvertes entre la banque et le gouvernement pour la conclusion d'un arrangement définitif. Ainsi soit-il.

La *Gazette d'Augsbourg* contient depuis quelque temps des attaques fort vives contre la France. La nation comme le gouvernement s'y trouvent également insultés. Ces articles sont insérés dans la feuille bavaroise sous la rubrique de Berlin. Si on les rencontre dans les journaux anglais, ils seraient sans importance. La presse est libre au-delà du détroit, et ces injures pourraient n'être que l'expression du sentiment personnel d'un journaliste; mais en Allemagne les feuilles publiques sont soumises au régime d'une censure rigoureuse, et l'autorité qui l'exerce est responsable de tout ce qui s'imprime dans les journaux allemands. Le *Journal des Débats* contient à ce sujet quelques réflexions sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs. (V. Paris.)

La loi d'organisation communale a reçu la sanction royale. Elle sera promulguée demain par le *Moniteur*.

Un arrêté royal en date du 9 mars, porte que les officiers rapporteurs près les conseils de discipline de la garde civique, auront le grade de capitaine, et pourront en porter les insignes.

— Josse Janssens, cultivateur, vient de mourir à Zwyndrecht, à l'âge de 100 ans et 7 mois. Il a joui jusqu'au dernier moment de toutes ses facultés. L'an passé il fendit, lui-même, une énorme provision de bois à brûler.

— Dans la nuit du 24 au 25 mars, un vol à main-armée, à l'aide d'escalade et d'escalade a été commis au domicile du sieur Fabry, en la commune de Marneffe, arrondissement de Huy.

Les voleurs se sont introduits par la toiture, et arrivés dans l'intérieur de la maison, ils ont sommé le dit Fabry de donner son argent, il leur livra une somme de cent franc environ; c'était tout ce qu'il possédait. Ils le maltraitèrent ensuite en lui portant plusieurs coups à la tête et aux bras à l'aide d'un fusil.

Les auteurs de ce crime sont inconnus, malgré les investigations de la justice.

— On lit ce qui suit dans un journal de cette ville : Le nommé Martin Doupage, maçon, âgé de 31 ans; domicilié à Flemalle-Haute, province de Liège, n'est plus reparu depuis le dimanche 20 mars courant à son domicile, dont il était sorti pour faire une promenade au village de Mons. Les personnes qui auraient des renseignements à fournir sur le sort de cet individu, sont priées d'en donner avis à l'autorité locale dudit lieu.

— On annonce la publication (à Paris) des *Leçons et modèles d'éloquence parlementaire et judiciaire*, par M. Berryer, membre de la chambre des députés. Tout le monde conviendra que ce haut enseignement appartenait de droit à l'un des premiers

avocats et des plus grands orateurs de notre époque. Cet ouvrage ne peut manquer d'être accueilli avec le plus vif empressement dans un temps où l'élite de la jeunesse se destine au barreau, et où l'ambition légitime de chacun est d'être appelé un jour à représenter le pays.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles d'Espagne insérées dans notre n° de ce jour.

— On nous écrit de Gand, 30 mars :

« Il paraît que l'affaire relative à la saisie des bestiaux opérée à Capryke dans le rayon de la douane, ne donnera lieu à aucune poursuite. Il résulte des informations prises à cet égard, que leurs conducteurs n'ont pas eu l'intention de frauder les droits; mais qu'ils ont agi par ignorance des formalités à remplir un vœu d'une loi nouvellement introduite.

« Le 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui fait partie de notre garnison, ayant toujours un grand nombre de malades, M. le ministre de la guerre a pensé qu'un changement de résidence pourrait lui être favorable; en conséquence, il vient de décider qu'il irait tenir garnison à Liège où il remplacera le 4<sup>e</sup> régiment qui viendra à Gand; cette mutation aura lieu le 11 du mois prochain. » (*Indépendant*.)

— Après avoir mis les Parisiens en émoi par son talent précoce et inné, Marie Brochbart, née à Ixelles, le 4 décembre 1830, est venue recueillir les applaudissements de ses compatriotes. En effet, toutes les personnes qui ont pu entendre cette enfant de cinq ans, pour ainsi dire pianiste au sein de sa mère, ne peuvent revenir de leur étonnement; sans avoir jamais pris de leçons d'un maître, sans études préparatoires, Marie Brochbart, improvise, compose, exécute des morceaux avec une justesse incroyable: si elle entend chanter quel que ce soit, elle accompagne avec l'assurance d'un grand maître, ne reste jamais en défaut. Douée d'une mémoire prodigieuse, Marie répète ses accompagnements sans faire une faute. Hors de la Belgique, la petite merveille a fixé l'attention des amateurs et des savans; il n'est pas douteux qu'un égal succès l'attend dans sa ville natale, une fois qu'elle y sera connue. (*Mercur belge*.)

Liège, le 31 mars 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

La bienveillance dont le public nous a honorés, nous fait un devoir de porter à sa connaissance le désappointement que veut nous susciter M. Berger, notre ex-directeur. Personne n'ignore l'arrangement auquel nous avons consenti pour le sauver d'une faillite imminente (le mot est bien modéré), nous lui avons fait remise de ce qui nous était légitimement dû, et lui de son côté nous a fait l'abandon de ses droits et prétentions; nous avons servi l'abonnement commencé par lui, et ensuite nous avons joué en société, pour notre compte. Les acteurs de l'opéra étant partis, notre troupe s'est trouvée réduite à un très-petit nombre d'artistes du vaudeville; pour nous couvrir autant que possible des pertes que nous a fait subir l'ex-direction, nous nous proposons de donner quelques représentations jusqu'à la fin d'avril, mais pour rendre ces soirées fructueuses en même temps qu'elles seraient agréables au public, nous avons pris des arrangements avec les *Bédouins* qui sont à Bruxelles et avec la troupe du cirque de M. Gauthier. Nous avons fixé un des jours de la semaine prochaine pour donner une de ces représentations extraordinaires; voilà que tout à-coup M. Berger veut nous opposer des obstacles, il prétend nous défendre de jouer dans la salle, à moins que nous ne lui accordions un bénéfice entier, tandis que nous ne lui devons sous aucun rapport et d'ailleurs nous n'avons plus que quelques représentations à espérer.

M. Berger sait bien qu'il nous a fait l'abandon de sa salle, mais malheureusement cette clause implicitement contenue dans notre contrat avec lui n'a pas été exprimée par écrit et c'est sur cet oubli que l'honnête et pauvre M. Berger veut avec sa *bonne foi accoutumée*, fonder son opposition. Voilà donc la reconnaissance du misérable qui nous a exploités pendant tout un hiver et que nous avons, par notre désintéressement, sauvé d'une incarcération infaillible en lui abandonnant le fruit de nos sueurs; pour prix de notre commiseration envers lui dont nous ignorions toute la turpitude, après nous avoir ruinés, il veut nous empêcher de pourvoir à notre existence!... lui qui s'en va les mains pleines! lui, qui, lorsqu'il se disait hors d'état de nous payer, venait de recevoir de M. Robillon, 16,000 frs. qu'il s'est hâté d'expédier en France avec le reste de ce qu'il a reçu tant sur les recettes que sur son bénéfice. Nous savions qu'aucun sentiment honnête ne pouvait entrer dans la tête de M. Berger, mais nous ne le croyons pas assez éhonté pour braver le public au point de se prétendre encore des droits sur cette Salle qu'il nous a abandonnée pour se mettre à l'abri des conséquences de sa turpitude.

Agrez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Les artistes sociétaires,

MM. Paul, Desprez, F. Haquin, J. Lemoule, Lecor, Albert, Valcour, Alphonse, Petit, Ch. D'haedi, veuve Combe, Théodore Lecler, Coraly Sevin.

### THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Lundi 4 avril 1836. — Les artistes sociétaires auront l'honneur de donner un spectacle composé de trois pièces nouvelles.

*L'Habit ne fait pas le Moine*, drame vaudeville en trois actes, attendu depuis long-temps. — *Recette pour Marier sa Fille*, vaudeville-nouveau. — La deuxième représentation de *la Frontière de Savoie ou l'Epicier en Voyage*, vaudeville en un acte.

**CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.**  
**Concert et distribution des prix remportés au concours de 1836.**

La commission de surveillance et le directeur ont l'honneur d'annoncer au public, qu'en vertu du règlement adopté par le ministre de l'intérieur, le parterre de la salle St-Jacques sera mis à sa disposition le mardi 5 avril 1836, jour de la distribution des prix remportés par les élèves du Conservatoire; et que les dames peuvent, ainsi que leurs cavaliers, s'y présenter sans billets, de cinq heures à cinq heures et demie de relevée.

Un avis ultérieur fera connaître le programme du concert dans lequel seront entendus les principaux lauréats. Liège, le 1<sup>er</sup> avril 1836.

**ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 31 MARS.**

Naissances : 5 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon.

**ANNONCES.**

**BAL**

Lundi prochain chez **MELOTTE**, à Herstal. 200

Parmi les **VACHES** que le sieur Joseph **DEPOITIER** a abattues et qui ont remporté le prix accordé par la régence, une d'elles a été achetée par l'épouse François **DEMOULIN**, et sera dépecée samedi 2 avril, aux étaux numéros 67 et 68 de la halle. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent s'y adresser. 202

Parmi les **VACHES** que le sieur Joseph **DEPOITIER**, a abattues et qui ont remporté le prix accordé par la régence, une d'elles a été achetée par l'épouse François **RENARD** et sera dépecée samedi 2 avril aux étaux n<sup>o</sup> 99 et 100 de la halle. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent s'y adresser. 204

La veuve **DELSA** et l'épouse **HOUET**, sœurs, ont l'honneur d'annoncer qu'elles dépeceront samedi 2 avril, aux étaux de la halle n<sup>o</sup> 72, 73, 74, une des quatre belles **VACHES** annoncées dans le n<sup>o</sup> d'hier. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent s'y adresser. 203

**A VENDRE**, à prix modéré, une belle couple de **CHEVAUX**, hors d'âge, bien appareillés, rue du Vert-Bois, n<sup>o</sup> 337. 496

Un jeune **HOMME** de 21 ans, parlant le français, l'allemand et le hollandais, désire se placer comme apprenti dans une maison de commerce. — S'adresser à M. le commissaire **KIRSCH**, pour avoir des renseignements. 497

On **CHERCHE** un **REPLACANT** pour la **MILICE**. — S'adresser au n<sup>o</sup> 1078, sur la Batte. 306

Un **AIDE** en **PHARMACIE** peut se présenter chez M<sup>re</sup> **DAVREUX**, sur le Marché, n<sup>o</sup> 9, à Liège. 474

**QUARTIER** à **LOUER** pour le 25 juin prochain, rue Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 41, à Liège.

**A LOUER** un **QUARTIER** garni ou non, composé de trois pièces au rez-de-chaussée, dont une donnant sur la rue devant la Magdelaine, n<sup>o</sup> 273. 470

**FOIRE A HERSTAL  
 LE MARDI DE PAQUES.**

Comme les autres années, une prime de 20 frs. est accordée à celui qui vendra le plus beau cheval.  
 Une de 10 à celui qui vendra la plus belle vache.  
 Une de 10 à celui qui amènera sur la foire la plus grande quantité de cochons.  
 D'après-dîné, il y aura Mat de Cognac, etc., etc. 495

**MONT-DE-PIÉTÉ.**

Le directeur informe le public, que la **VENTE** des gages surannés recus en janvier 1835, aura lieu le jeudi 7 avril et jours suivants, à deux heures précises, dans une des salles de l'établissement.

Le **Mont-de-Piété** prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent, à raison de 4/5 de leur valeur au poids et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

La commission administrative des hospices civils de Liège, invite les personnes qui se croiraient aptes à remplir la **PLACE** de **CONTROLEUR**, à remettre leur demande avec les pièces à l'appui avant le 20 avril courant, au local des séances rue Féronstrée. Un traitement de 1800 frs. est attaché à cette place. 199

**VENTE CONSIDÉRABLE**

**D'UNE  
 TRÈS-BELLE FUTAIE  
 AU BOIS DE VILLERS.**

Jeudi 7 avril 1836, à 10 heures précises du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, on **VENDRA** publiquement, au pied des arbres, à la recette de M<sup>re</sup> **DELVIGNE**, notaire à Namur, une grande quantité de très-beaux **CHÊNES** et autres **ARBRES**, croissant dans une partie de la forêt de Basse-Marlagnie, dite Coupe Beau Fanx, située au Bois de Villers, sur une superficie de 10 bonniers, parmi lesquels se trouvent des arbres de la plus belle élévation et de 10 à 12 pieds de tour.

Ces bois sont situés à un quart de lieue du rivage de la Meuse et de la route de Namur à Dinant; un chemin bien empierré, aboutissant à ces bois, en rend l'exploitation des plus faciles et des plus avantageuses.

Afin de pouvoir terminer la vente en deux jours, on commencera chaque jour à dix heures précises. 169

**SOCIÉTÉ ANONYME**

**BREVETÉE PAR LE GOUVERNEMENT BELGE.**

**CORDAGES EN ALOËS.**

Cordes plates et rondes à l'usage des houillères, cordes de navigation, pour fabriques, agriculture, roulage, pêcheries, cordes à puits, pour poulies, filets de tenderie, longues, traits, guides, etc., etc.

Les cordages en aloës, connus depuis peu de temps en France, et dont l'usage est généralement introduit aux États-Unis, ont le brillant de la soie; ils sont inaltérables par l'eau, infiniment plus forts et beaucoup plus légers que ceux en chanvre.

Malgré ces avantages incontestables, que l'on garantit d'ailleurs, le prix des cordes en aloës est inférieur à celui des cordes en chanvre.

Le magasin exclusif pour les provinces de Liège et de Namur est chez M. **DARBFONTAINE-LAMBINON**, place de l'Université n<sup>o</sup> 263, à Liège.

**BOURLETS EN BALEINE.**

**AVIS.**

Le dépôt de bourlets en baleine de M<sup>re</sup> **FOURNIER** de Paris, est toujours chez **GILLON-NOSENT**, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a une grande diminution sur le prix.

**MUSÉUM**

**LITTÉRAIRE,**

Composé des meilleures nouveautés littéraires, réimprimées sitôt leur mise en vente à Paris; imprimé avec luxe sur papier vélin satiné, orné de couvertures imprimées en couleur.

Parmi les ouvrages déjà publiés, nous admettons seulement quelques chefs-d'œuvre de **Balzac**, **Jacob**, **Victor Hugo**, **Sand**, **Sue**, **Soulié**, etc.

Le **Muséum** distribue tous les dimanches au prix de **SOIXANTE CENTIMES LE VOLUME**, format in-8<sup>o</sup>, ou in-32, reproduisant exactement un volume de Paris du prix de 7 francs 50 centimes.

Le **Muséum** s'expédie franc de port dans toute la Belgique, avec augmentation de 10 centimes par volume. On souscrit pour un trimestre ou 12 volumes coûtant 7 fr. 20 c., au lieu de 90 fr. prix des éditions originales. Chaque ouvrage de l'édition in-32 du **Muséum**, se vend séparément au prix de 75 centimes le volume.

**BRUXELLES,**

**CHEZ LES ÉDITEURS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE, 22, RUE DE LA PÉPINIÈRE.**

**ON SOUSCRIT AU BUREAU DU POLITIQUE.**

**BOURSES.**

PARIS, LE 29 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 65	107 75
"    "    fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	81 40	81 50
"    "    fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	104 30	104 45
"    "    fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 <sup>o</sup> J 1 <sup>er</sup> nov. comp.	44 3/8	44 5/8
"    "    fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	15 5/8	16 7/8
Dte. pass. sans int. compt.	14 1/4	14 1/4
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
"    "    fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
"    "    fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
"    "    fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
"    "    fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 7/8	104 00
"    "    fin cour.	00 00	00 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	104 5/8	104 1/2
"    "    fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	118 3/4	118 3/4

**LONDRES, LE 29 MARS.**

3 <sup>o</sup> consolidés	91 3/4	Escompte	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	103 3/4	Différées	21 1/8
Holl. Dette active	56 1/4	Passives	14 3/4
Id. 5 p. c.	000 00	Russie	009 00
Portugais, 5 p. c.	80 00	Brsil. Emp. 1834	89 1/2
Id. 3 p. c.	51 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 1/2
Espagne. Cortès.	45 1/8	Colomb.	00 00

**AMSTERDAM, LE 30 MARS.**

Dette active	56 5/16	Rente française	81 5/8
"    différée	1 0/00	Métalliques	100 1/4
Billet de chance	24 15/16	Russie, H. et C.	104 1/2
Syndic. d'amort.	97 7/8	Esp. rente perp.	00 00
"    3 1/2	82 3/4	Naples falconnet.	94 7/8
Soc. de comm.	144 1/2	Brsiliens	89 00

**ANVERS, LE 30 MARS.**

**CHANGES.**

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam	3/4 7/8 p. P		
Rotterdam	3/4 1/2 p. P		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100	pair.	5/8 per.	1 <sup>o</sup> 1/2 pert.
Londres p <sup>r</sup> Estr.	1/2 08 3/4	1/2 12 1/4	
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB.	35 1/16	34 7/8	A 34 13/16
Bruxelles	1/4 1/2 p.		
Gand	1/4 1/2 p.		

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" fl. 500		145 1/2 P
D'ANVERS			BRÉSIL.	5	
Dette act. 5	105 0/0	P	E. à L. 1824		88 1/2
"    différ.	44	P	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	101 5/8	et A	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		43 3/8 à 34 5/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P.		
Dette act.	4 1/2		" à L.		
Rte. remb.	2 1/2	97 3/4	P dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103	A Cert. Falc.	5	94 1/2 P
Lots fl. 100.		253	A ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.		430 et	P levée 1832.	5	101 3/4 A
" fl. 500.		681	P à An. 1834.	5	100 1/2 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		117 1/2			

**BRUXELLES, LE 30 MARS.**

Emp. R., fin cour	101 3/4	P	Synd. d'amort.	00
"    pr. à 1 mois	000 00	D	Lost. r. av. cour.	97 3/4 P
Dette active	54 0/0	A	" inscrip.	103
Empr. de 1832.	98 5/8	P	Métalliques	94 0/0
Act. Société Gén.	785 0/0		Naples	101 1/2 P
So. de Com. de civ	129 0/0		Rome	101 1/2 P
Ban. de Belgique	117 3/4	P	Brsil. Rotsch.	88 1/2 P
So. du c. de S.-O	107 0/0	P	Emp. Ard. 1835.	43 1/2 et A
S. Hauts-Four.	118 0/0	P	Emp. Guebh.	00 00
Wasme-Hornu.	98 0/0	P	P. à Ams.	00 00
Bauq. fonc.	96 3/4	P	Fin cour.	16 1/4
S. du Cha. Flenu.	109 0/0	P	D. différée.	21 0/0 P
Sclessin.	104 0/0	P	Id. 1835.	00 00
Société nationale.	116 1/2	et P	Cortès à Paris.	10 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		" à Londres.	10 0/0
Levant de Flenu.	100	P	Coup. Cortès.	10 0/0
Charb. d'Ougrée.	104 3/4	P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	102	P	Amsterdam	01 0/0
Fourn. des Venues	103 1/4	P	Londres ct.	0 0/0
St.-Léonard.	100 1/2	P	" 2 mois.	
Dette active. Hol.	55 1/4		Paris.	

**MARCHANDISES.** — Vente par contrat privé.  
 200 balles café St. Domingue, à 3 1/2 cts. cons.  
 50 balles coton Surate, prix inconnu.  
 180 caisses sucre Havane blond, à fl. 25 entr. nat.  
 275 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 3/8 ent.  
 700 barils graine de lin de Riga, à semer, prix inconnu.

**VIENNE, LE 22 MARS.**

Métalliques, 103 3/8. Actions de la banque, 1360 0/0.

**MARCHÉ.**

Liège, le 31 mars. — Froment, Phectolitre, 43: 49.  
 Seigle, 9 62.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.